

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

18- Objet : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG D'ANDIRAN N°TVX_2023_10

N° Ordre : DE-072-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics Travaux

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_072_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence voirie – création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n°DEC-172-2021 autorisant le Président à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Andiran pour l'aménagement et la sécurisation du bourg,

Vu la décision n°DEC-053-2022 concernant l'attribution du marché n° PI_2022_01 de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de VRD et plus particulièrement le lot 1 au bureau d'études Math Ingénierie,

Vu la décision n°DEC-166-2022 du 14 décembre 2022, autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Andiran, modifiant le plan de financement pour la demande de DETR,

Vu la décision n°DEC_034_2023 du 27 février 2023, autorisant le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Andiran, modifiant notamment le plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre du FACIL,

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_072_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Vu la délibération n°DE-031-2023 du 29 mars 2023, approuvant les opérations d'investissement de travaux de voirie et de leurs plans de financement,

Vu la commission voirie du 02 février 2023, au cours de laquelle le programme de travaux d'investissement de voirie 2023 a été présenté.

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement du bourg d'Andiran.

Exposé des motifs :

La commune d'Andiran s'est lancée dans une démarche d'aménagement de son centre bourg, avec pour objectif l'amélioration des espaces de stationnement et de circulation ainsi que l'embellissement des espaces publics. Compte-tenu de ces éléments, il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté. Une convention a donc été signée avec la commune et des demandes de subventions au titre de la DETR et du FACIL ont été faites.

En parallèle, afin de définir les travaux à mettre en œuvre et d'en estimer le coût, Albret Communauté a confié la maîtrise d'œuvre du projet au bureau d'études Math Ingénierie, par le biais d'un marché de maîtrise d'œuvre, notifié le 05 avril 2022.

Le montant estimatif du projet, à l'issue de la phase pro, étant supérieur à 215 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le président à lancer un marché de travaux en procédure adaptée.

Le marché se décompose en 2 lots comme suit :

- Lot n°1 : VRD
- Lot n° 2 : Espaces verts

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser** le Président à lancer la consultation, pour le marché TVX_2023_10, concernant les travaux d'aménagement du bourg d'Andiran,

► **D'autoriser** le Président à mener la procédure (y compris l'attribution), à signer l'ensemble des documents relatifs au marché n° TVX_2023_10, et à en assurer toute l'exécution,

► **De préciser** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



ALH

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 4 JUL. 2023